

## ÉCO'systèmes

En route vers la transition écologique et solidaire

**SECONDE VIE** p. 24-25  
Trois filles qui ont du culot

**POLLUTION** p. 26-27  
Plan lumière : éclairer là où il faut, quand il faut

**CIRCULATION** p. 28-29  
Montpellier apaisée passe à 30 km/h

**HABITAT** p. 30-31  
Renforcer le lien avec les locataires

**BIODIVERSITÉ** p. 32-33  
La vie fascinante des abeilles

# Seconde vie Trois filles qui ont du culot

Recycler le verre, c'est bien, le réemployer c'est mieux. C'est à partir de ce constat qu'Anne-Claire Degail, Sophie Graziani-Roth et Armonie Cordier relancent la consigne pour les bouteilles en verre. Oc'Consigne, une initiative soutenue par la Métropole.



“ Un projet vertueux pour l'environnement, qui va dans le sens de l'économie circulaire ”



### Pourquoi vouloir réutiliser le verre, alors qu'il est déjà recyclé ?

Cela va dans le sens de l'économie circulaire qui remet au goût du jour des modes de consommation vertueux comme la réparation et le réemploi. Plutôt que de casser et fondre les bouteilles pour en créer d'autres, l'idée est de les réemployer pour qu'elles aient plusieurs vies sans être cassées. C'est une solution plus sobre qui nécessite quatre fois moins d'énergie et deux fois moins d'eau que le recyclage.

### Où en êtes-vous dans ce projet ?

Il avance à grands pas. Notre SCOP Oc'Consigne, soutenue par la Métropole de Montpellier, est adhérente au Réseau Consigne. Comme d'autres projets en France, elle fédère les acteurs du territoire engagés dans une démarche de réemploi. Nous travaillons déjà avec une soixantaine de partenaires, situés dans un rayon de 150 km autour de Montpellier, des producteurs, brasseurs, vignerons, producteurs de limonade, transformateurs de jus de fruits, qui vendent des bouteilles consignées.

### Et comment ça marche ?

Nous accompagnons les producteurs pour qu'ils aient des bouteilles adaptées au réemploi et des étiquettes avec des colles hydrosolubles, ainsi qu'un système de collecte volontaire ou avec consigne. Les bouteilles rapportées par les clients sont ensuite lavées dans notre petite unité de lavage à Lansargues, puis revendues localement. En 2022, nous allons créer une autre usine de lavage sur le territoire.

### Les points de collecte sont-ils nombreux dans la métropole ?

Oui, de nombreux producteurs ont déjà des bouteilles prêtes à être réemployées. Il est possible d'en acheter et de les rapporter dans 9 magasins points de collecte au sein de la métropole (45 dans la région). Ces commerçants engagés sont facilement repérables grâce au pictogramme « Nos bouteilles ont plusieurs vies » apposé sur leur vitrine.

[oc-consigne.fr](http://oc-consigne.fr)

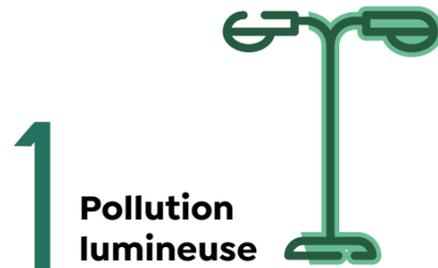
# Plan lumière : éclairer là où il faut, quand il faut

Afin de limiter la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage public, la Métropole élabore un Plan lumière dont les enjeux, notamment en termes de biodiversité, sont cruciaux. Ce travail mené avec les maires aboutira en 2022 à des actions concrètes. Explications.



**Bruno Paternot**, conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à la qualité de l'environnement visuel, conseiller municipal de Montpellier

“ L'excès d'éclairage artificiel a des conséquences environnementales : gaspillage énergétique, effet néfaste sur la santé, perturbation de la biodiversité. Mais, contrairement à d'autres pollutions, il suffit d'éteindre pour supprimer cette pollution lumineuse ”



## 1 Pollution lumineuse

La Métropole gère 75 000 points lumineux sur le territoire, dont 1 800 km de voiries. Certains de ces éclairages ont été installés sans tenir compte ni de la pollution lumineuse qu'ils diffusent, ni du gaspillage énergétique qu'ils génèrent. La modernisation de ces installations est en cours, avec des effets immédiats : économies d'énergie de 75 % grâce à des luminaires LED, et limitation de l'impact lumineux par une réduction des flux de nuit.



## 3 Trame noire

Des cartographies vont être réalisées au moyen d'images satellites de nuit. Pour celles qui concernent la trame noire, il s'agit de repérer les corridors écologiques qui favorisent les cycles de vie des animaux nocturnes. En la superposant aux cartes de la trame verte (espaces naturels...) et de la trame bleue (Lez, Mosson...), il sera alors possible d'adapter les flux lumineux au bénéfice de la faune qui y vit : baisse de l'intensité lumineuse, changement de température de couleur des lumières, orientation des flux vers le sol, suppression partielle ou totale de l'éclairage.



## 4 Innovations

Actuellement, des communes testent des dispositifs innovants (voir page suivante). S'ils sont concluants (fiabilité technique, économies...), ils pourraient être démultipliés à l'avenir dans la métropole.

## 2 Éclairage raisonné

Pour aller plus loin, un Plan lumière<sup>(1)</sup> vient d'être lancé afin de mettre en œuvre un éclairage raisonné du territoire dès 2022. Il a débuté par une phase de diagnostic, réalisée via un protocole de recherche conclu avec l'INRAE. Son objectif : établir la carte de la métropole permettant d'identifier les sources de pollution lumineuse, réaliser la cartographie de la trame noire pour situer les zones de biodiversité à préserver. Et mesurer les besoins des habitants, en termes de service public de l'éclairage.

<sup>(1)</sup> Inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

## Elles témoignent



### Éclairage solaire

**Éliane Lloret** : Lorsque nous avons réalisé un nouveau bâtiment pour la crèche de Sussargues, il a fallu réfléchir aux déplacements des piétons autour du site. Une bande de terrain entre l'école et la crèche nous a paru presque naturelle pour les cheminements. Le choix d'un éclairage solaire est simple à comprendre : pas de raccordement électrique à prévoir, pas de gros travaux, une simple pose de trois mâts sur environ 150 m. Les usagers apprécient cet éclairage esthétique et écologique. Et nous sommes prêts à poursuivre ce type d'implantation sur des lieux où la réalisation de raccordements électriques s'avère complexe.

### Éclairage ambré

**Florence Brau** : Prades-le-Lez est la seule commune de la Métropole dont un quartier est équipé de luminaires LED ambrés. Le 31 mai en soirée, une déambulation avec des représentants d'associations de personnes porteuses de handicap a permis l'allumage et l'extinction sélective de certaines rues. Nous avons pu vérifier si l'éclairage orangé, avec un niveau de luminosité réduit, est adapté à tous. Il a été apprécié car il n'éblouit pas et offre une bonne visibilité, y compris pour les personnes ayant une déficience visuelle. Ce bilan positif laisse augurer d'une collaboration fructueuse qui permettra d'améliorer l'accessibilité de la commune pour tous.

### Extinction partielle

**Isabelle Touzard** : À Murviel-lès-Montpellier, nous avons décidé de réduire l'éclairage public en l'éteignant en milieu de nuit. L'extinction nocturne est une mesure de bon sens qui consiste à ne pas éclairer inutilement quand les besoins sont quasi nuls. Elle permet de garantir un cycle jour/nuit pour préserver la biodiversité et notre santé, de faire des économies, d'observer les étoiles... Le 9 octobre, à l'occasion du Jour de la nuit, organisé par l'ALEC, débutera l'extinction partielle dans tout le village, entre minuit et 6h du matin. Durant six mois, les habitants pourront tester l'opération et faire remonter les améliorations qui pourront être faites.

### Trame noire

**Jennifer Amsallem** : Je coordonne le projet de mise en évidence de la trame noire. Un accompagnement réalisé notamment à partir d'images satellites de nuit à très haute résolution, réalisées par la TeleScop. Dès cet automne et jusqu'en avril 2022, cette vision d'ensemble de la pollution lumineuse de l'éclairage public et privé dans la Métropole va donner lieu à un travail avec des naturalistes. Ces spécialistes des chauves-souris, oiseaux nocturnes, insectes vont croiser les cartographies pour identifier et rétablir la trame noire sur le territoire. Un défi pour assurer aux animaux une continuité écologique d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Et des enjeux stratégiques pour rationaliser l'éclairage nocturne, tout en conciliant l'activité humaine.

# 13,5 M€

C'est le budget annuel (fonctionnement et investissement) consacré par la Métropole à l'éclairage public, dont 7 millions d'euros à la maintenance et 6,5 millions d'euros à la modernisation des installations.



**Éliane Lloret**, maire de Sussargues



**Isabelle Touzard**, maire de Murviel-lès-Montpellier



**Florence Brau**, maire de Prades-le-Lez



**Jennifer Amsallem**, ingénieure à l'INRAE, spécialiste de la trame noire

# Montpellier apaisée passe à 30 km/h

Depuis le 1<sup>er</sup> août, la vitesse maximale autorisée pour les véhicules motorisés est passée à 30 km/h à Montpellier. Seuls quelques axes principaux demeurent à 50 km/h. Une mesure qui vise à renforcer la cohabitation entre les différents modes de déplacement. Apaiser la circulation routière contribue également à sauver des vies et à réduire les pollutions, notamment sonores. La généralisation du 30 km/h en ville est un enjeu majeur aujourd'hui dans de nombreuses métropoles.

C'est un changement pour la circulation à Montpellier. La vitesse maximale autorisée est désormais à 30 km/h pour les véhicules motorisés. Ainsi, l'exception (les zones 30) devient la règle et les 50 km/h ou 70 km/h sont désormais l'exception réservée aux voies rapides et boulevards extérieurs. Cette annonce avait déjà été faite par Michaël Delafosse, maire de Montpellier et président de la Métropole, en février dernier en vue d'une application à l'été.

Elle s'inscrit dans le schéma stratégique des mobilités, porté par la Métropole de Montpellier, incluant la volonté d'apaiser la vie des quartiers et sécuriser les abords des écoles. C'était un engagement pris par le maire pendant la campagne des élections municipales. « La ville à 30 km/h revêt des enjeux de tranquillité publique, de bienveillance, de partage de l'espace et d'apaisement, précise Michaël Delafosse. Apaiser la circulation routière permet de renforcer la cohabitation entre les différents modes de déplacement et cela contribue aussi à sauver des vies. » Chaque utilisateur de la voirie va être désormais plus attentif à son environnement immédiat.



Zone de Montpellier non concernée

30

LIMITATION À 30 KM/H dans la zone agglomérée de Montpellier

50

70

LIMITATIONS À 50 KM/H ou 70 KM/H dans la zone agglomérée de Montpellier

[montpellier.fr/30kmh](http://montpellier.fr/30kmh)

## Et ailleurs dans la Métropole ?

### VENDARGUES : 30 KM/H EN ZONE AGGLOMÉRÉE

Le 1<sup>er</sup> septembre, Vendargues a adopté la circulation à 30 km/h en zone agglomérée. Guy Lauret, son maire, s'en explique. « Nous avons des zones 30 à proximité des groupes scolaires. J'ai souhaité uniformiser tout cela à l'échelle de la commune. Désormais, en intra-muros, la vitesse maximale à 30 km/h sera la règle partout et pour tous. Les policiers municipaux procéderont à des contrôles avec le cinémomètre. » Tout en favorisant les transports doux, le maire veut aussi dissuader « ceux qui coupent à travers le village pour éviter les feux ».

### PÉROLS : 20 KM/H AU CŒUR DE VILLE

Depuis fin 2018, une zone partagée existe dans la Grand Rue où cohabitent piétons, automobilistes, cyclistes et usagers de la voirie. Les piétons circulant sur la chaussée, ont la priorité sur les véhicules et la vitesse est limitée à 20 km/h. « On voulait apaiser la circulation dans le vieux village. Il a fallu une longue période d'apprentissage. Piétons et cyclistes se sont réappropriés le centre, on a sorti le stationnement des rues et réaménagé les voiries », estime Jean-Pierre Rico, le maire. Depuis, le 30 km/h généralisé complète ce dispositif.

### CASTELNAU-LE-LEZ : 30 KM/H DEPUIS UNE DÉCENNIE

Depuis fin 2010, la majorité du réseau routier est limité à 30 km/h. Seuls les axes contournant la localité autorisent des vitesses supérieures. Dans le centre, les traversées Hôtel de Ville/place de l'Europe ou place de la Liberté/rue Ferry sont même en zones 20. « Nous avons pris de l'avance en faisant une étude de mobilité suite à laquelle 80 % du territoire est passé en limite à 30 km/h, rappelle Frédéric Lafforgue, le maire. Baisser la vitesse est une demande régulière des riverains. » C'est notamment le cas pour les RM 21 et 65 vers Clapiers.

“ Réduire la vitesse à 30 km/h dans les zones peuplées est l'une des mesures les plus efficaces pour surmonter la mortalité routière ”

Jean Todt, envoyé spécial du secrétaire général des Nations-Unies pour la sécurité routière depuis 2015.

(Source : tribune dans Le Monde du 23 mai 2021)



18 km/h

LA VITESSE MOYENNE EN VILLE

Avec les aléas de la circulation, le temps de trajet est presque le même à 50 km/h et à 30 km/h. Mais la sécurité des piétons et des personnes vulnérables est tout autre à 30 km/h.

3 km C'EST LA DISTANCE DE PLUS D'UN TRAJET SUR DEUX EN VILLE, selon l'association prévention routière. Il pourrait donc être effectué autrement qu'en voiture.



Les avantages du 30 km/h

- La distance de freinage est de 13 m à 30 km/h contre le double à 50 km/h. Le champ de vision est également plus large, ce qui permet d'anticiper et d'éviter les accidents<sup>(1)</sup>.
- Pour un piéton, le risque de décès est 9 fois moins important à 30 km/h qu'à 50 km/h et les blessures sont beaucoup plus légères.
- La réduction de 20 km/h de la vitesse sur une voie urbaine permet une baisse du volume sonore, en fonction de la configuration de la voie, aux abords de celle-ci.

<sup>(1)</sup> D'après le site [ville30.org](http://ville30.org)

# Renforcer le lien avec les locataires



8 000 locataires ont répondu en deux mois à la grande consultation lancée par ACM Habitat. Le bailleur social répondra à tout le monde et met en place une dizaine d'actions à court terme tout en travaillant sur son projet stratégique.

🔧 **Nous aurons réussi si l'on tient tous les engagements de cette grande consultation. Je pense à la nécessité d'apporter une réponse individualisée, quelle que soit sa teneur, à toutes les personnes qui nous ont transmis des sollicitations, à travers le tchat. Il est également nécessaire que les locataires puissent avoir des délais d'intervention pour les réparations. Nous devons les tenir. Il nous appartient d'orienter les locataires en manque de repères dans les différents dispositifs d'accompagnement social** 🗨️



**Michel Calvo**, président d'ACM Habitat, conseiller de la Métropole, adjoint au maire de Montpellier délégué à la ville fraternelle et solidaire

Durant deux mois, sous l'impulsion du président Michel Calvo et du directeur général Cédric Grail, les 50 000 locataires d'ACM Habitat ont été invités à participer à une grande consultation. 8 000 locataires y ont répondu favorablement. Celle-ci intervient l'année du centenaire du premier bailleur social d'Occitanie, mais aussi en amont du lancement d'un projet stratégique intitulé K30. Il affiche un double objectif : atteindre un parc social de 30 000 logements (contre 22 000 logements mi-2021) à l'horizon 2030 et porter la satisfaction de ses locataires à 90 % (soit 12 points de plus qu'actuellement) pour le bien-vivre au cœur des 450 résidences.

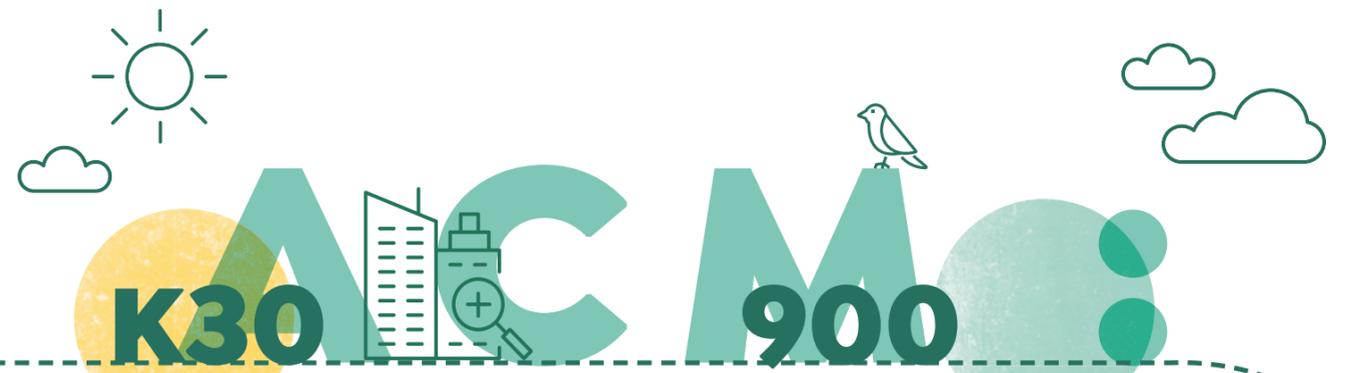
### Zéro impunité

Répondant aux nombreuses remarques sur la sécurité, Michaël Delafosse, maire de Montpellier et président de la Métropole, a précisé : « nous allons créer une équipe volante de médiation sociale pour mieux traiter les incivilités. On va s'adresser directement aux créateurs de troubles en leur rappelant les règles de vie communes ». Il confirme également qu'il y aura « zéro impunité » avec les locataires à l'origine de troubles de voisinage, d'incivilités ou d'agression envers des salariés d'ACM Habitat. Il est aussi revenu sur la brigade de tranquillité du logement social : « elle sera créée en 2022 et composée de 30 agents ».

### Plus de fluidité

De son côté, la direction d'ACM Habitat s'est engagée à répondre aux 900 sollicitations (questions posées sur le tchat) et a présenté dix actions (voir page suivante) qui vont être engagées rapidement par le bailleur. « Que la réponse soit favorable ou pas, nous répondrons à tout le monde. Nous devons prendre l'habitude de formaliser systématiquement nos réponses. Je souhaite également que l'on donne des délais d'intervention aux locataires pour les réparations et que l'on s'y tienne », ajoute Michel Calvo, président d'ACM Habitat. Il souhaite aussi « mieux accompagner les trajectoires » dans l'attribution des logements sociaux. Aussi, une bourse d'échanges de logements va bientôt être créée pour « faciliter les mutations d'un logement à l'autre ».<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Pour obtenir un logement social, vous devez remplir certaines conditions : être de nationalité française ou titulaire d'un droit ou titre de séjour valable et reconnu sur le territoire. Disposer de ressources n'excédant pas un certain plafond et dont vous devez justifier.



**K30**

LE PROJET STRATÉGIQUE repose sur deux objectifs : **30 000 logements en 2030 et au moins 90 % des locataires satisfaits.**

**900**

QUESTIONS POSÉES : **Chaque sollicitation aura une réponse.**



**100**

CAMÉRAS DE VIDÉO-SURVEILLANCE Elles seront installées en 2021 et 2022 sur des résidences prioritaires.

**5 000**

ARCEAUX À VÉLO sont prévus sur l'ensemble du parc.

**30**

AGENTS COMPOSERONT LA BRIGADE DE TRANQUILLITÉ DU LOGEMENT SOCIAL qui sera créée en 2022 par ACM.



**50**

JARDINS PARTAGÉS et 20 aires de jeux pour enfants créés sur deux ans.

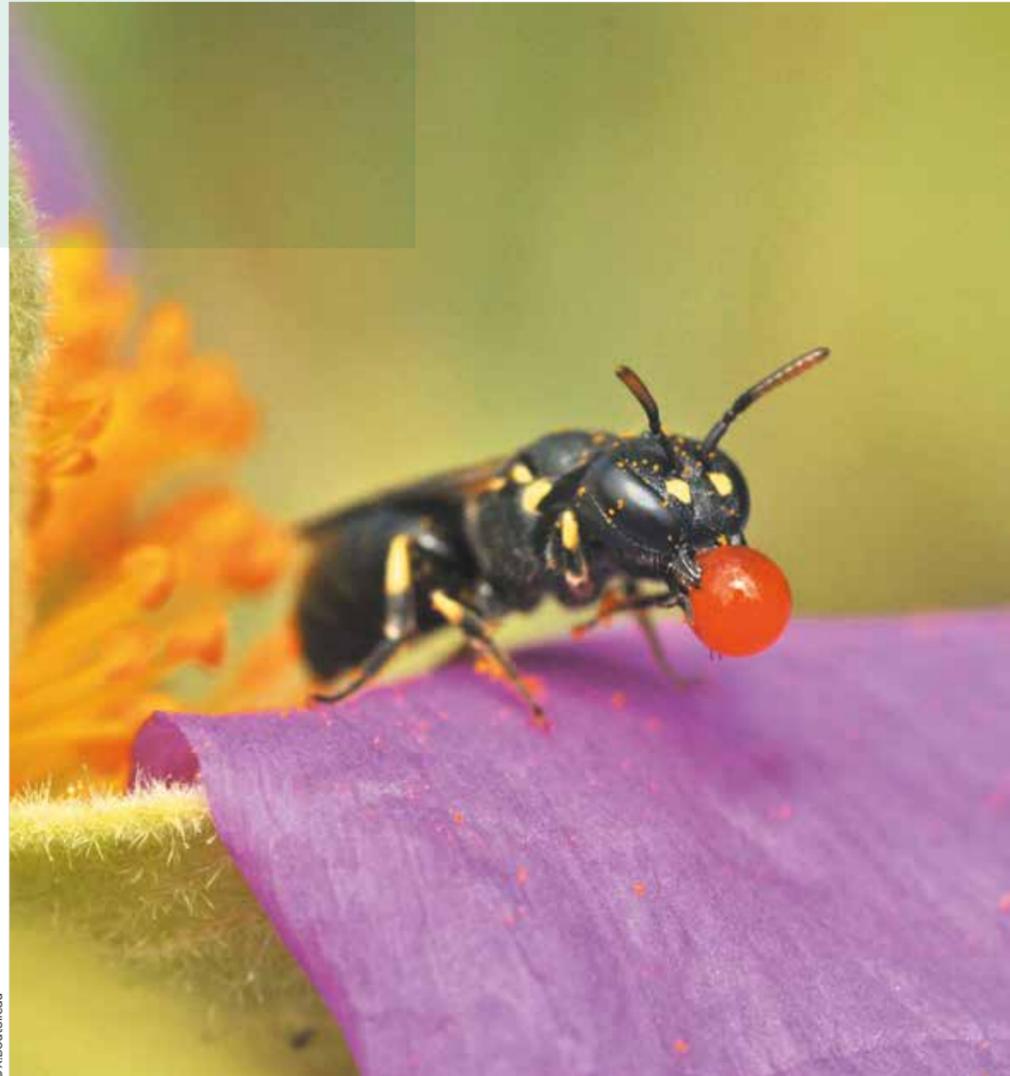
**100**

LOGEMENTS adaptés par an (salles de bain) pour accompagner la perte d'autonomie et les situations de handicap.



# La vie fascinante des abeilles

Si l'abeille domestique productrice de miel est la plus connue, il existe près de 1 000 espèces sauvages en France dont 600 recensées dans l'Hérault. Elles jouent un rôle fondamental dans la reproduction des plantes. Menacées, les abeilles font l'objet de toutes les attentions, notamment de la part des communes de la métropole.



© X. Bourdelleu



L'abeille sauvage ne produit pas de miel. Le nectar butiné mélangé avec le pollen sert de nourriture pour les jeunes abeilles. Solitaire, elle pollinise les premières fleurs des arbres fruitiers. N'ayant pas de réserve de miel à défendre, elle est pacifique, souvent sans dard. Elle fait son nid dans un habitat naturel : terre, tiges creuses, bois morts. Près de 600 nouvelles espèces d'abeilles sauvages ont été recensées dans l'Hérault. Soit près de deux tiers des espèces actuellement identifiées en France.



© X. Bourdelleu



Le Département de l'Hérault, le CNRS et des experts naturalistes ont conduit un recensement inédit permettant de mieux inventorier les abeilles sauvages. Basée sur des relevés réalisés aux domaines de Bessilles et Restinclières, l'étude place le département de l'Hérault comme le territoire le plus riche en espèces à ce jour du territoire français et révèle à quel point il est précieux pour sa diversité biologique.



Sur le territoire de la Métropole, des communes accompagnent des initiatives de préservation ou de pédagogie. À Montaud, un rucher à destination des écoliers a été implanté, tandis qu'à Saussan, la commune organise des visites à la Miellerie Rucher de l'Estagnol. Les cinq ruches du parc de Lunaret, à Montpellier, ont été rejointes par celle du CIRAD qui travaille sur la lutte contre le frelon asiatique. Ce prédateur guette ses victimes devant la ruche pour les décapiter avant de les dévorer dans son nid.



© F. Demerdji

2/3

des espèces d'abeilles en France sont recensées dans l'Hérault. Une raison supplémentaire pour préserver ces insectes indispensables à notre écosystème.